

Parc des Sports d'Aguiléra 64200 BIARRITZ

ACTIVITÉS JOËLETTE - CONVENTION DE PRÊT

	association Handi BO	•	•	
Article 1 : Mise à disposition				
Handi BO met à la dispo tout en lui laissant la lib			-	ettes sans définir de tarif de location ciation.
	Type Joëlette	Configuration	Prêt]
	HBO1 pliable	1 / 2 roues	oui/non	1
	HBO2 bras longs	1 / 2 roues	oui/non	1
	HBO3 pliable	1 roue	oui/non]
Article 2 : Activité envisagée et durée				
Le prêt ou la location s'étale du				
Article 3 : Modalités pratiques				
	tuer en l'état. Toute o	légradation éventu		jour. L'utilisateur s'engage à en arge. La prise en charge et le retour du
	59 93 26 57 ou Didi quilles AR + 1 béqui 1 coussin pour l'assi	lle AV avec repose	e-pieds + 3 goupi	illes
Article 4 : Utilisation et mesures de sécurité				
à cette convention et for	nt partie intégrante de avoir pris connaissan	celle-ci. ce et s'engage à ap	pliquer toutes les	ne pratique de la Joëlette » sont joints s mesures de sécurité préconisées. Il a
		Article 5 : Ass	<u>surance</u>	
	ci se déroule au sein	de l'association ou	lors d'un usage	que RC+accidents pour la pratique de privé. De son côté, l'association olice 3502162 J.
Fait à le				

Handi BO Le Responsable « Joëlette » L'utilisateur à défaut, son représentant